



COMMUNES DE GLAND ET PRANGINS

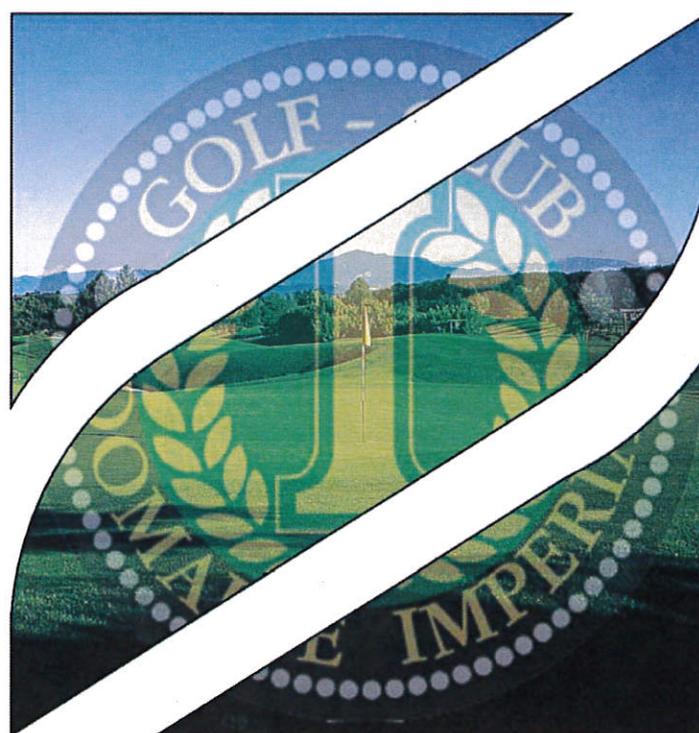
Plan d'extension partiel "Villa Prangins - la Crique"



Enquête publique complémentaire - avril 2012

REGLEMENT

- modification de l'article 9.1
- nouveaux articles 10.1 / 10.2 / 10.3
- modification de l'article 13.5
- nouvel article 13.7



SIGNATURES

Approuvé par la Municipalité de Gland dans sa séance du :

Le Syndic : Le secrétaire :

1ère enquête publique du : 22.08.2008 au : 23.09.2008

Dossier soumis à l'enquête publique complémentaire du : au :

Le Syndic : Le secrétaire :

Adopté par le Conseil Communal de Gland dans sa séance du : et du :

Le Président : Le secrétaire :

SIGNATURES

Approuvé par la Municipalité de Prangins dans sa séance du :

Le Syndic : Le secrétaire :

1ère enquête publique du : 22.08.2008 au : 23.09.2008

Dossier soumis à l'enquête publique complémentaire du : au :

Le Syndic : Le secrétaire :

Adopté par le Conseil Communal de Prangins dans sa séance du : et du :

Le Président : Le secrétaire :

SIGNATURES

Approuvé préalablement par le Département compétent Lausanne, le

La Chef du Département:

Mis en vigueur le:.....

LISTE DES PROPRIETES

| Commune: | Plan: | Parc.: | Propriété | Nom local: | Surface totale: | Genre(s) de nature: | |
|-----------|-------|--------|---|-------------------|------------------------|---|--|
| 242 Gland | 30 | 69 | Société anonyme S.A. du Golf Club du Domaine Impérial Gland | Villa Prangins | 17'789 m ² | Champ, pré, pâturage Forêt | 7'610m2 m ² 10'179m2 m ² |
| 242 Gland | 30 | 901 | Société anonyme S.A. du Golf Club du Domaine Impérial Gland | Villa Prangins | 80'785 m ² | Champ, pré, pâturage Forêt | 52'802 m ² 27'983 m ² |
| 242 Gland | 31 | 903 | Société anonyme S.A. du Golf Club du Domaine Impérial Gland | Villa Prangins | 98'980 m ² | Habitation n° 359 Bâtiment n° 360 Garage n° 1486 de 900 m ² (souterraine) Bâtiment n° 1332 Champ, pré, pâturage Forêt | 366 m ² 859 m ² -- 7 m ² 51'988 m ² 45'760 m ² |
| 242 Gland | 29 | 909 | Société anonyme S.A. du Golf Club du Domaine Impérial Gland | Le Rancho | 19'012 m ² | Champ, pré, pâturage | 19'012 m ² |
| 242 Gland | 30 | 910 | Société anonyme S.A. du Golf Club du Domaine Impérial Gland | Villa Prangins | 33'298 m ² | Champ, pré, pâturage Forêt | 32'730 m ² 568 m ² |
| 242 Gland | 29 | 911 | Société anonyme S.A. du Golf Club du Domaine Impérial Gland | Le Grand Bois | 33'990 m ² | Champ, pré, pâturage | 33'990 m ² |
| 242 Gland | 30 | 947 | Société anonyme S.A. du Golf Club du Domaine Impérial Gland | Villa Prangins | 158'117 m ² | Couvert n° 1488 Champ, pré, pâturage Forêt | 229 m ² 141'001 m ² 16'887 m ² |
| 242 Gland | 29 | 1029 | Société anonyme S.A. du Golf Club du Domaine Impérial Gland | Le Rancho | 3'736 m ² | Habitation avec affectation mixte n° 730 Jardin | 621 m ² 3'115 m ² |
| 242 Gland | 31 | 1647 | Société anonyme S.A. du Golf Club du Domaine Impérial Gland | Villa Prangins | 8'368 m ² | Champ, pré, pâturage Forêt | 6'862 m ² 1'506 m ² |

LISTE DES PROPRIETES

| | | | | | | | |
|--------------|-----------|------|---|--|-----------------------|--------------------------------------|--|
| 242 Gland | 31 | 1648 | Société anonyme S.A. du Golf Club du Domaine Impérial Gland | Villa Prangins | 14'986 m ² | Champ, pré, pâturage Forêt | 10'760 m ² 4'226 m ² |
| 242 Gland | 29 | 2762 | Société anonyme S.A. du Golf Club du Domaine Impérial Gland | Le Grand Bois | 2'124 m ² | Jardin | 2'124 m ² |
| 242 Gland | 31 | 3525 | Société anonyme S.A. du Golf Club du Domaine Impérial Gland | Villa Prangins | 2'883 m ² | Champ, pré, pâturage | 2'883 m ² |
| 247 Prangins | 56 | 573 | Société anonyme S.A. du Golf Club du Domaine Impérial Gland | Bois de la Raisse | 42'052 m ² | Forêt | 42'052 m ² |
| 247 Prangins | 69 | 607 | Société anonyme S.A. du Golf Club du Domaine Impérial Gland | Villa Prangins | 86'830 m ² | Champ, pré, pâturage Forêt | 71'485 m ² 15'345 m ² |
| 247 Prangins | 56, 69 | 822 | Société anonyme S.A. du Golf Club du Domaine Impérial Gland | Villa Prangins | 54'174 m ² | Champ, pré, pâturage Forêt Eau | 31'626 m ² 22'300 m ² 248 m ² |
| 253 Vich | 1, 13 | 247 | Société anonyme S.A. du Golf Club du Domaine Impérial Gland | Penex Froide Fontaine Les Uttins | -- m ² | Source | -- m ² |

REGLEMENT

01 GENERALITES

Dito

02 ZONE D'HABITATIONS CONTIGUES

Dito

03 ZONE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Dito

04 ZONE DE MAISONS RESIDENTIELLES

Dito

05 GROUPES DE CONSTRUCTIONS EXISTANTES A RESTRUCTURER

Dito

06 BATIMENTS POUVANT ETRE AGRANDIS

Dito

07 BATIMENT CLASSE

Dito

08 ZONE DE VERDURE

Dito.

09 AIRE FORESTIERE

9.1 Les périmètres soumis à l'aire forestière sont régis par les dispositions de la modification de l'arrêté du 1^{er} février 1989 classant les forêts dans le secteur "la Promenthouse-Villa Prangins" territoires de Prangins et de Gland.

Toutes les lisières de l'aire forestière du présent PEP sont déterminées sur les levés de l'inspecteur des forêts validés le 5 décembre 2006.

Le présent plan constitue le document formel de constatation de nature forestière et de limite des forêts aux termes de la législation forestière fédérale.

10 ZONE AGRICOLE PROTEGEE

10.1 Cette zone est destinée à assurer la conservation à long terme d'un biotope protégé au sens de la législation sur la protection de la nature. Aucune atteinte ne doit lui être portée (pas d'aménagement ni de construction).

10.2 La surface doit être utilisée comme prairie de fauche extensive ou comme pâturage extensif.

10.3 La surface fait l'objet d'une convention d'exploitation passée avec le Service de l'agriculture, en collaboration avec le service en charge de la protection de la nature.

11 ZONE AFFECTEE AU GOLF

Dito

12 DOMAINE PUBLIC ET AMENAGEMENTS LACUSTRES

Dito

13 CIRCULATIONS

- 13.1. Dito
- 13.2. Dito
- 13.3. Dito
- 13.4. Un nouveau chemin sera créé pour l'entretien du golf. Son tracé indiqué en trait plein pour la partie existante et en traitillé pour la partie à réaliser est figuré sur le présent plan à titre indicatif. Ce chemin aura une largeur maximale de 3m et sera revêtu de matériaux perméables.
- 13.5. Deux nouveaux cheminements piétonniers publics seront réalisés selon tracés indiqués sur le plan, sur les parcelles:
- n°573 (sur Prangins), avec un gabarit de sentier forestier étroit et adapté au terrain, racines et arbres comparables au reste du "sentier des Toblerones". Le public y sera renseigné sur le fait qu'il entre dans une réserve naturelle avec interdiction de sortir du sentier.
 - n°947 (sur Gland), avec une largeur maximale de 1.8m et revêtu de matériaux perméables.
- 13.6. L'extension du parking réservé aux golfeurs sera réalisée conformément aux autorisations délivrées. Le parking sera clos de haies vives et arborisé.
- 13.7. Un cheminement piétonnier partiellement existant, et réservé à l'usage du golf, sera réalisé sur la parcelle n°903 (sur Gland) entre le club house et le practice de golf. Ce chemin aura une largeur maximale de 3m et sera revêtu de matériaux perméables.

14 ENTREE EN VIGUEUR

- 14.1. Dito
- 14.2. Dito
- 14.3. Pour tous les points non soumis à modification, les règles du PEP "Villa Prangins – la Crique" du 10 février 1988, ainsi que les dispositions de la LATC et du RPGA demeurent applicables.